

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	COULEUVRE_hiver2021	Nom carte :	06271_Coulevre_hiv2021_harmo
Superficie :	206 ha	TFS :	Pourvoirie Saint-Zénon, Pourvoirie Basilières, Pourvoirie Réal Massé, ZEC des Nymphes
UA :	062-71	VHR :	Motoneige
MRC :	Matawinie	Autochtone :	
Municipalité :	Saint-Zénon	Autres :	Acériculteurs, SDPRM/Sentier national, Trappeur 14-05-0091
Année d'intervention projetée : 2020-2021			

Note : Afin d'optimiser le processus d'harmonisation en respect des périodes d'opérations, le secteur est harmonisé en deux sections, tel qu'indiqué sur la carte.

Harmonisation des usages

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière	Maintien du potentiel acéricole	⇒ Adapter le traitement des peuplements présentant un potentiel acéricole afin d'en assurer le maintien.	⇒ La prise en compte du potentiel acéricole dans l'harmonisation des usages sera effectuée à la suite des travaux du comité de travail mis sur pied à cet effet. ⇒ Mesures à convenir lors de l'harmonisation de la 2 ^e portion du secteur
2. Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie	Paysage	⇒ Maintenir l'ambiance forestière du Sentier national ⇒ Maintenir la qualité du paysage des points de vue du Sentier national	⇒ Maintenir une lisière boisée opaque le long du Sentier national, d'un minimum de 30 m sans récolte ⇒ Retirer les blocs de coupes situés dans les pentes fortes

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation

		⇒ Maintenir la qualité du paysage des points de vue du parc régional des Sept-Chutes	⇒ Retirer un bloc de coupe de 4 ha près de l'accueil de la ZEC des Nymphes
			⇒ Maintenir les pins blancs de moins de 30 cm de diamètre dans la pointe sud du bloc de coupe visible à partir du belvédère « point de vue nordique » du parc régional des Sept-Chutes (voir carte)
3. ZEC des Nymphes	Paysage	⇒ Maintenir la qualité du paysage des utilisateurs du lac Couleuvre (portion du secteur au nord du lac Couleuvre)	⇒ Aucune mesure, puisque l'analyse visuelle a démontré un très faible impact sur le visuel au nord du Lac Couleuvre
		⇒ Maintenir la qualité du paysage des villégiateurs à l'ouest du lac Raymond	⇒ Aucune mesure, puisque l'analyse visuelle a démontré un très faible impact sur le visuel à l'ouest du lac Raymond à l'arrière des villégiateurs
	Accessibilité	⇒ Maintenir une lisière d'arbres entre les territoires fauniques structurés	⇒ Maintenir une lisière boisée de 20 m entre les limites de deux territoires fauniques dans les secteurs de coupe de régénération, s'il n'y a pas déjà présence d'une barrière naturelle ou d'un chemin
		⇒ Fermer les nouveaux chemins construits traversant les limites de la ZEC et de la Pourvoirie Saint-Zénon	⇒ Mesures à convenir lors de l'harmonisation de la 2 ^e portion du secteur
4. MRC de Matawinie	Paysage (route 131)	⇒ Maintenir la qualité du paysage visible en parcourant la route 131	⇒ Le retrait d'un bloc de coupe de 4 ha près de l'accueil de la ZEC des Nymphes répond à l'enjeu

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation

5. Trappeur 14-05-0091	Habitat des animaux à fourrure	⇒ Conserver des îlots de bois matures afin d'assurer un cheptel faunique intéressant	⇒ Mesures à convenir lors de l'harmonisation de la 2 ^e portion du secteur
------------------------	--------------------------------	--	--

Harmonisation des opérations

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. ZEC des Nymphes	Réseau routier	⇒ Dégager le sable des ponceaux suite au transport. Porter une attention particulière à la côte environ 1,4 km après l'accueil où le sable risque de s'accumuler dans les nombreux ponceaux posés par la ZEC.	⇒ Le BGA portera une attention particulière à cette côte pendant et après les travaux et, si nécessaire, dégagera le sable qui pourrait obstruer les ponceaux à la fin des travaux
		⇒ Remettre les chemins en état après les travaux.	⇒ La réglementation en vigueur et les mesures génériques de la Table GIRT 062 répondent à l'enjeu
		⇒ Maintenir l'accès au chalet du lac Couleuvre pendant les travaux	⇒ La réglementation en vigueur et les mesures génériques de la Table GIRT 062 répondent à l'enjeu
2. Société de développement des	Qualité de l'eau	⇒ Éviter l'orniérage dans les milieux humides au nord du lac Couleuvre.	⇒ Mesures à convenir lors de l'harmonisation de la 2 ^e portion du secteur
	Paysage	⇒ Maintenir l'ambiance forestière aux endroits où le Sentier national est traversé par des chemins	⇒ Aucune traverse de chemin dans le Sentier national

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation

parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM)	Communication	⇒ Contacter la SDPRM lorsque le chemin près de l'accueil de la ZEC et le bloc de coupe où traverse le Sentier national seront rubanés.	⇒ Contacter la SDPRM lorsque le chemin près de l'accueil de la ZEC et le bloc de coupe où traverse le Sentier national seront rubanés.
3. Pourvoirie Basilières	Accessibilité	⇒ S'assurer de fermer tous les nouveaux chemins communiquant avec le réseau routier de la pourvoirie	⇒ Mesures à convenir lors de l'harmonisation de la 2 ^e portion du secteur
	Réseau routier	⇒ Préserver la qualité des chemins et s'assurer que le réseau routier en hiver soit inaccessible	⇒ Mesures à convenir lors de l'harmonisation de la 2 ^e portion du secteur
	Chasse	⇒ Préserver le paysage pour ne pas nuire à la chasse	⇒ Mesures à convenir lors de l'harmonisation de la 2 ^e portion du secteur
4. Pourvoirie Saint-Zénon	Accessibilité	⇒ Fermeture complète de la « trail de l'original » à la fin des travaux	⇒ Mesures à convenir lors de l'harmonisation de la 2 ^e portion du secteur
	Réseau routier	⇒ Remettre les chemins en état après les travaux	⇒ La réglementation en vigueur et les mesures génériques de la Table GIRT 062 répondent à l'enjeu
	Communication	⇒ Présenter le chef des opérations sur place à l'accueil avant le début des travaux	⇒ Tenir une rencontre avant le début des travaux
5. Motoneige	Cohabitation de la motoneige et du transport forestier	⇒ Éviter de faire cohabiter la motoneige et le transport forestier	⇒ Les travaux de l'hiver 2021 n'impacteront pas le sentier de motoneige

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation

⇒ Mesures à convenir lors de l'harmonisation de la 2^e portion du secteur

Transport des bois

Itinéraire	Utilisateurs concernés	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. Chemin Courcelles	Pourvoirie Réal Massé	⇒ Remettre en état le chemin Courcelles après la coupe ⇒ Discuter de la possibilité d'améliorer le chemin Courcelles (remise à neuf des ponceaux et de la chaussée).	⇒ Mesures à convenir lors de l'harmonisation de la 2 ^e portion du secteur, puisque le transport s'effectuera vers la fin mai ou début juin 2021

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation**Mesures d'harmonisation générales**

1. Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
 - a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
2. En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériau granulaire.
3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

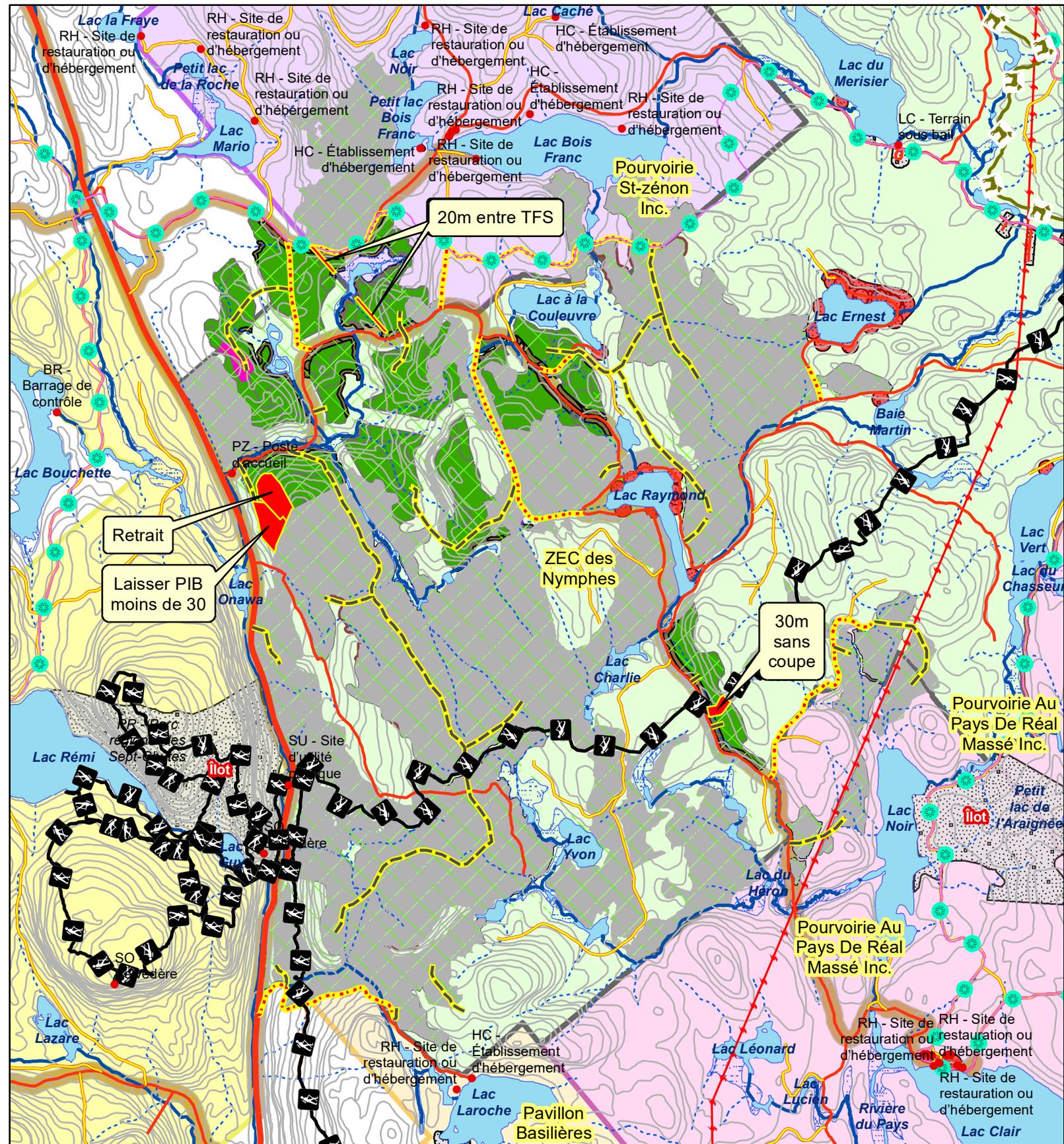
Adoption

En date du 18 février 2021, le secteur est considéré harmonisé après la réception de 12 résolutions signées incluant celle des tiers impliqués.

Lors de la prochaine rencontre de la Table GIRT 062 du 25 février 2021, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire a été accepté à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.



06271_Couleuvre_hiv2021_harmo



1:30 000

0 1 2 KM

sentier_traineaux_chiens	Cours d'eau permanents	Consultation publique 2020
Sentiers Matawinie	Cours d'eau intermittents	Couleuvre à venir
Sentiers motoneige	Milieux humide	Chantier Couleuvre hiver 2021
Implantation de chemins	Lacs	CP
Amélioration/entretien de chemins existants	ZEC des Nymphes	CR
Chemins forestiers	Pavillon Basilières	Lisière
Chemins municipaux	Pourvoirie St-zénon Inc.	SÉPARATEURS
Chemins MTQ	Pourvoirie Au Pays De Réal Massé Inc.	Mesures d'harmonisation
Ligne_Hydro_Québec	Parc des Sept-Chutes	
Courbes de niveau	Sites de villégiatures	
	Corridor routier	
	Exclusions	

Réalisation
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
par Isabelle Parent ing. f.

Québec

Date: 2021-02-11